


SÉANCE DU 10 JUIN 2026
Date de la convocation : 5 JUIN 2026

Le dix JUIN deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BOUIREK Azddine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et FERBUS Carine, Adjoints au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. PANISSET Didier, Mme MOLLIEX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme PANISSET Sandrine, Mme DE SANTINI Laetitia, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. CREMON Quentin ayant donné pouvoir à Valérie LOSSERAND-GARDIER

Absent excusé :

M. LESOT Richard

Le conseil municipal a choisi Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie comme secrétaire de séance.

2026-37 – Affectation des résultats de fonctionnement 2025 du Budget Principal

Monsieur le Maire ayant donné lecture au Conseil municipal des résultats du compte administratif 2025 du budget principal, expose qu'il y a lieu de les affecter au budget primitif 2026 de la commune.

Les résultats sont :

Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2026	304 143.65 €
Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)	
Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)	178 695.53 €
Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2026	- 284 360.50 €
Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnement 2026 du Budget Principal.



- **DIT** que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2025 du Budget Principal est affecté au budget primitif 2026 de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement (art 002- excédent antérieur reporté) 304 143.65 €
- Compte 1068 déficit de fonctionnement capitalisé **284 360.50 €**

Le déficit de **284 360.50 €** de la section d'investissement est repris au BP 2026 en dépenses d'investissement (art D 001).

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

